

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**6 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2020**

**30 ET 31 JUILLET 2020**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONTU AMMINISTRATIVU 2019 - LABURATORIU  
D'ANALISI DI U PUMONTI**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - LABORATOIRE  
D'ANALYSES DU PUMONTI**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**Table des matières**

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>1. SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5</b>
<b>1.1 Les dépenses</b>	<b>5</b>
<b>1.2 Les recettes</b>	<b>5</b>
<b>2. SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6</b>
<b>2.1 Les dépenses</b>	<b>6</b>
<b>2.2 Les recettes</b>	<b>7</b>
<b>3. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS</b>	<b>8</b>

## Introduction

Le laboratoire Pumonti réalise des analyses vétérinaires, des eaux de consommation humaines, de baignades, d'environnement et d'agroalimentaire.

Le laboratoire a été le premier laboratoire de Corse accrédité COFRAC en 2002, il est depuis accrédité sur les programmes : gage de la reconnaissance de son savoir-faire analytique et de son impartialité.

Le laboratoire Pumonti est agréé :

- par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour les analyses en santé animale ;
- par le ministère de la santé pour le contrôle sanitaire des eaux (depuis 1967) ;
- par le ministère chargé de l'environnement dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP2A), la DDTM et l'ARS sont les partenaires institutionnels du laboratoire Pumonti.

Il est, conformément à la loi NOTRe (article 24 bis AA), un élément essentiel de la politique publique de sécurité sanitaire ; et fait partie intégrante du dispositif de prévention des risques et de gestion des crises sanitaires.

Le laboratoire Pumonti réalise les contrôles officiels dans le domaine de la santé publique vétérinaire, agroalimentaire, de la qualité de l'eau et de l'environnement pour la Corse du Sud.

En santé vétérinaire : héritage du laboratoire départemental de la Corse-du-Sud, le laboratoire Pumonti conformément au Décret n° 2015-1902 du 30 décembre 2015 relatif aux conditions d'exécution des missions de service public dont sont chargés les laboratoires départementaux d'analyses, le laboratoire participe à la surveillance épidémiologique, à la détection précoce de foyers et de situations sanitaires à risques par sa connaissance du contexte épidémiologique local (Trichinellose, brucellose, zoonose...). Par son expertise technique adaptée aux problématiques de terrain, ils assurent la prise en charge rapide des échantillons et la réalisation d'analyses en lien avec son agrément. Il participe à l'épidémiosurveillance des élevages et de la faune sauvage, en particulier grâce aux moyens de diagnostic dont il dispose et à sa salle d'autopsie

En agro-alimentaire, le laboratoire réalise les analyses microbiologiques et physico-chimiques sur les denrées alimentaires provenant des autocontrôles des particuliers, des entreprises de l'agro-alimentaire, du monde agricole (casgiu casanu, Chambre de l'Agriculture ...), des entreprises de salaison, les fromageries, la restauration collective, EHPAD, hôpitaux... . De plus, le laboratoire assure l'autocontrôle alimentaire de la majorité des crèches, des cantines scolaires ainsi que des collèges et lycées de la Corse-du-Sud.

En terme de qualité de l'eau : il est détenteur du marché de l'ARS, à ce titre, il a en charge la réalisation du contrôle légal des eaux pour la Corse-du-Sud en matière de prélèvements et analyses (eaux de consommation humaines, eaux de baignades

mer, rivière, piscines). Il réalise toutes les analyses de 1<sup>ère</sup> adduction, il est ainsi un partenaire indispensable pour la politique de l'eau, de la mise en place d'un réseau d'eau potable jusqu'à son contrôle en continu, tout au long de sa durée de vie.

Enfin, en environnement le laboratoire assure le contrôle de l'ensemble des stations d'épuration de la Corse pour les autocontrôles de Kyrnolia et les contrôles réalisés par le SATESE. Il réalise toutes les analyses en cas de pollution à la demande des communes ou des services de l'Etat (pollution de l'eau, ex-incident de la STEP des sanguinaires, recherche de pollution d'un cours d'eau, etc...).

Il participe aux contrôles officiels de la DSV (suite aux inspections ou aux toxi-infections alimentaires collectives de la Corse-du-Sud). Le laboratoire, par le biais de son service formation, aide les socio professionnels et les collectivités à répondre aux exigences réglementaires sanitaires et de commercialisation : plan de maîtrise sanitaire (PMS), agrément communautaire ex : pour obtenir les certifications à l'export international de leurs produits, développer les marques de qualité (AOC) nécessaires à la protection identitaire et à la valorisation des produits du terroir.

Le laboratoire assure des astreintes le week-end ce qui permet de rendre des alertes le samedi, dimanche et jours fériés et d'être apte à intervenir en cas de besoin à la demande des communes ou de réquisition préfectorale (pollution de l'eau, TIAC, zoonose....).

Recette : fin novembre 2019, le laboratoire a émis pour 1,4 M€ TTC de recettes.

Le laboratoire n'a pas réalisé les 1,6 M€ TTC de recettes inscrits pour 2019. La cause est principalement lié au fait que le laboratoire n'est plus titulaire du marché de l'Agence de l'Eau dont est titulaire le laboratoire CARSO (Recette en moins d'environ 0,100 M€).

Le compte administratif du laboratoire d'analyses Pumonti s'établit comme suit :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 815 060,66	G	3 819 050,33
	Section d'investissement	B	386 127,19	H	181 763,33
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	200 374,19 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	4 201 187,85	= G + H + I + J	4 201 187,85
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	3 815 060,66	= G + I + K	3 819 050,33
	Section d'investissement	= B + D + F	386 127,19	= H + J + L	382 137,52
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	4 201 187,85	= G + H + I + J + K + L	4 201 187,85

## 1. Section d'Investissement

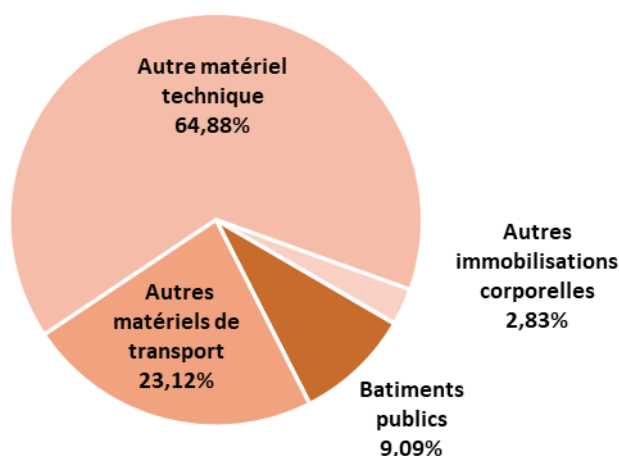
### 1.1 Les dépenses

Le niveau de dépenses réelles pour l'exercice 2019 en section d'investissement se monte à 342 082,19 € :

Compte	Libellé	Vote 2019	Realisation 2019
2033	Frais d'insertion	1 000,00	259,58
21351	Batiments publics	0,00	31 108,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	43 491,00	0,00
21735	Installations générales agencements aménagement des constructions	100 000,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	50 000,00	79 084,09
21578	Autre matériel technique	221 761,24	221 939,24
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00	9 691,28
<b>TOTAL</b>		<b>431 252,24</b>	<b>342 082,19</b>

On retrouve l'achat d'un analyseur chimique (89 492,58 €), l'acquisition d'un appareil de chromatographie ionique (67 105,25 €), l'achat de véhicules (79 084,09 €), travaux sur le réseau d'eau du laboratoire (25 080 €), du matériel divers (9 691,28 €).

### Les dépenses en investissement



On trouve également une dépense d'ordre d'un montant de 44 045 € au chapitre 926, qui est un amortissement.

### 1.2 Les recettes

Les recettes d'investissement sont composées des amortissements des équipements pour un montant de 160 376,28 €. On trouve également l'affectation du résultat pour une somme de 21 387,05 €.

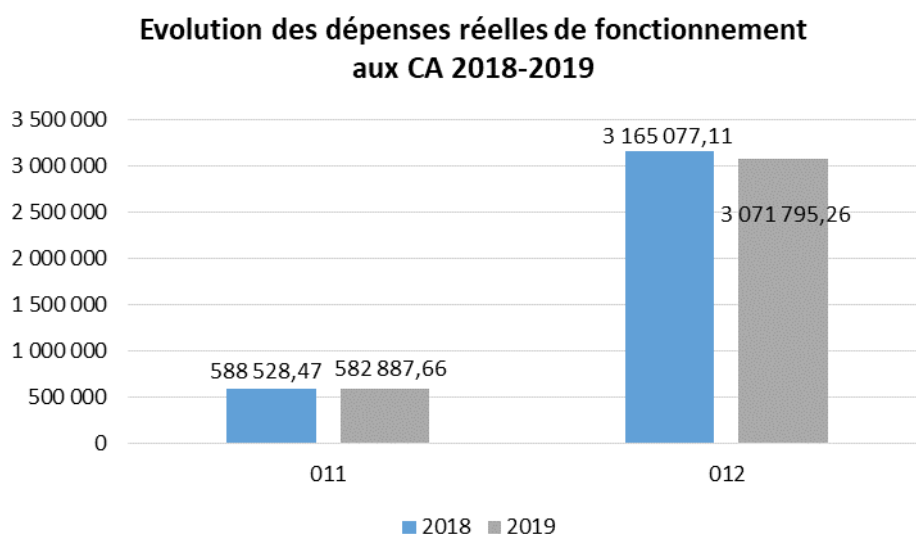
Le total des recettes d'investissement s'élève à 181 763,33 €.

## 2. Section de fonctionnement

### 2.1 Les dépenses

Le montant total des dépenses réelles est de 3 654 684,38 €, en baisse de - 2,65 % par rapport à 2018 (3 754 178,49 €).

On retrouve les charges à caractère général pour un montant de 582 887,66 €, en baisse de - 0,96 % par rapport à 2018 et les charges de personnel pour un montant de 3 071 795,26 €, en baisse de - 2,95 % par rapport à 2018 :



	2018	2019	Evol N-1
<b>Charges à caractère général - 011</b>	588 528,47	582 887,66	- 0,96 %
<b>Charges de personnel - 012</b>	3 165 077,11	3 071 795,26	- 2,95 %

Aux sommes évoquées, il faut ajouter 1,46 € pour les arrondis du prélèvement à la source, et 160 376,28 € de dépenses d'ordre, correspondant aux dotations aux amortissements. Le total des dépenses de fonctionnement représente 3 815 060,66 €.

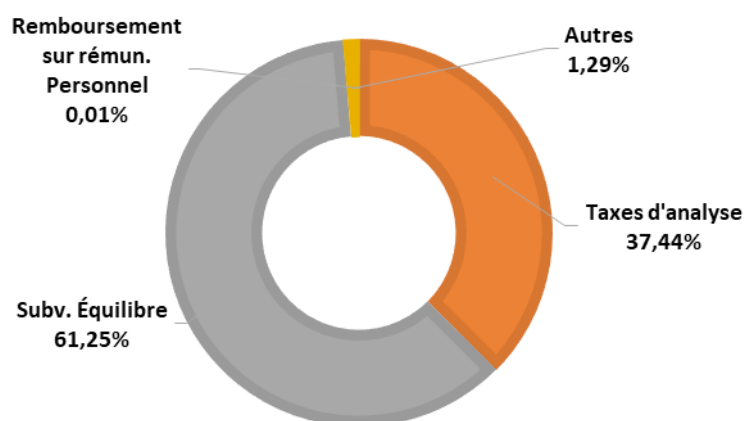
### 2.2 Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement 2019 sont d'un montant de 3 775 005,33 €.

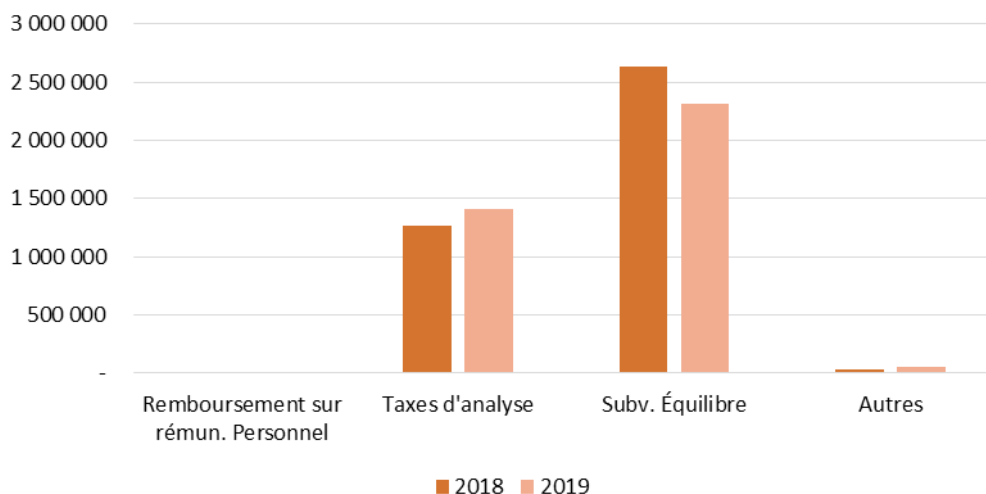
Elles se composent ainsi :

- Taxes d'analyse : 1 413 287,24 €
- Participation CdC : 2 312 293,28 €
- Remboursement sur rémunération personnel : 561,84 €
- Participation tickets restaurants : 48 862,97 €

## Les recettes en fonctionnement



## Evolution des recettes réelles de fonctionnement aux CA 2018-2019



On trouve également une recette d'ordre d'un montant de 44 045 € correspondant à l'amortissement de la reprise de subvention.

Le montant total des recettes de fonctionnement est donc de 3 819 050,33 €.

### 3. Présentation des résultats

	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2019	Solde, Restes à réaliser	Reprise résultats antérieurs	Résultat cumulé
<b>Investissement</b>	386 127,19	181 763,33	- 204 363,86	0,00	200 374,19	- 3 989,67
<b>dont 1068</b>		21 387,05		0,00		
<b>Fonctionnement</b>	3 815 060,66	3 819 050,33	3 989,67	0,00	0,00	3 989,67
<b>TOTAL</b>	4 201 187,85	4 000 813,66	0,00	0,00	200 374,19	0,00

Le résultat cumulé s'établit à 0 €.